



**PROCEDURE POUR PRISE EN CHARGE D’UN EANA AU 1ER DEGRE**

1. Admission de l’élève dans l’école et affectation provisoire dans sa classe d’âge.
2. Le (la) directeur (trice) informe aussitôt l’IEN et le CASNAV (casnav@ac-guadeloupe.fr) de l’arrivée de l’élève dans l’école via **la fiche d’accueil** complétée.
(en PJ du mail de rentrée sinon disponible sur le site du CASNAV : <http://pedagogie.ac-guadeloupe.fr/casnav>
3. L’enseignant(e) UPE2A organise dans l’école l’évaluation de positionnement à partir des **livrets de positionnement**.
4. L’enseignant(e) UPE2A reporte la synthèse des résultats dans le **bilan de positionnement,** puis la transmet au CASNAV.
5. Le CASNAV notifie à l’IEN de circonscription et au directeur de l’école : le niveau de l’élève, sa classe d’inclusion, ses besoins et les modalités de scolarisation.
6. L’enseignant(e) UPE2A élabore le PIE (**le parcours d’inclusion de l’élève**).

**(Annexe 7 Parcours d’inclusion de l’EANA 1er degré)**